

# L'EXPLOITATION MINIÈRE DU COBALT EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO :

*Remédier aux principales causes des violations des droits humains*

DOROTHÉE BAUMANN-PAULY

## A PROPOS DE CE DOCUMENT :

Ce livre blanc s'appuie sur une visite effectuée en décembre 2022 en République Démocratique du Congo (RDC) par la professeure Dorothee Baumann-Pauly, directrice du Geneva Center for Human Rights et directrice de recherche du NYU Stern Center for Business and Human Rights. Elle est l'auteure de ce livre blanc, qui est publié par les deux centres. Lors de cette visite, elle était accompagnée de Michele Burlington, cheffe de l'équipe technologie et responsabilité d'entreprise de Microsoft; de Luc Assosa, directeur du programme RDC de Pact, une organisation non gouvernementale; et de son collègue Raphael Mbaya Kamanga, chef de projet adjoint. La logistique de ce voyage de recherche indépendant a été assurée par l'entreprise de matières premières Trafigura, et a été soutenu financièrement par le Carol and Lawrence Zicklin Center for Business Ethics Research de la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie, où l'auteure est senior fellow.

## I. INTRODUCTION

L'arrivée de la pandémie de Covid-19 en début d'année 2020 a interrompu une expérience unique dans l'exploitation minière « artisanale » du cobalt en République Démocratique du Congo. Une fermeture destinée à limiter la propagation du virus mortel a écourté un projet pilote prometteur sur un site appelé Mutoshi dans la province de Lualaba, dans le sud de la RDC. À Mutoshi, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (« Artisanal small-scale mining » - ASM) avait été « formalisée » en 2018, ce qui signifie que les mineurs qui extraient le cobalt avec des outils rudimentaires ont obtenu l'accès à un site minier préparé mécaniquement avec des fosses ouvertes où des normes de sécurité, entre autres mesures, étaient instaurées.

La pleine intégration des femmes dans l'exploitation minière artisanale fut un élément clé de la formalisation à Mutoshi. En effet, les femmes ne sont habituellement pas autorisées à travailler dans les mines en RDC, notamment en raison de l'attachement de certains hommes à un mythe culturel selon lequel elles porteraient malheur. Cette superstition a cependant perdu de son ampleur en étant directement abordée par la formation qui accompagnait la formalisation. Le revenu supplémentaire que les femmes gagnaient permettaient aux familles de financer la scolarisation d'un plus grand nombre de leurs enfants plutôt qu'ils soient contraints travailler dans la zone minière — un moyen efficace de réduire le travail des enfants.

En mars 2020, cependant, les entreprises impliquées dans l'exploitation minière à Mutoshi suspendirent la formalisation en raison de la pandémie de Covid.<sup>1</sup> Lors d'une visite de recherche à Mutoshi en décembre 2022, nous avons appris que de

nombreuses normes de formalisation n'étaient plus respectées : les mineurs artisanaux ne portent plus d'équipements de protection, tels que casques, gants, uniformes et bottes – beaucoup travaillent désormais pieds nus. La clôture qui empêchait autrefois les mineurs non enregistrés de pénétrer sur le site minier a disparu, et les fosses à ciel ouvert relativement sûres ont été remplacées par environ 150 puits mal ventilés et instables qui mènent à de longs et profonds tunnels verticaux et horizontaux, bien plus dangereux. Les accidents miniers sont redevenus courants, avec plus de 15'000 mineurs, dont des enfants, venant travailler sur le site, au lieu de 5'000, selon la coopérative locale des mineurs.

L'introduction puis l'arrêt de l'ASM formalisée à Mutoshi a créé un cadre de recherche unique, qui permet d'analyser les effets de l'exigence de normes internationales du travail sur l'exploitation minière artisanale. Il est important de comprendre les avantages potentiels de la formalisation, car sans elle, l'ASM présente des risques de sécurité accrus par rapport à l'exploitation minière industrielle à grande échelle, qui extrait le minerai à l'aide de machinerie lourde.

Invoquant les risques de sécurité accrus de l'ASM non formalisée, de nombreuses entreprises ayant besoin de cobalt pour leurs produits tentent d'exclure contractuellement le cobalt produit par l'ASM. Mais l'ASM est une réalité commerciale en RDC, où l'on estime qu'elle contribue à hauteur de 15 à 30 % à la production de cobalt. Quant à la RDC, elle fournit plus de 70% du cobalt utilisé dans les batteries rechargeables à travers le monde. Non seulement le cobalt contribue à prolonger la durée de vie des batteries, mais il est aussi essentiel à leur sécurité et leur stabilité en assurant que les cathodes ne surchauffent pas ou ne prennent pas feu.

Le projet de formalisation de Mutoshi fut lancé en janvier 2018 par une coalition comprenant des agences du gouvernement national et provincial de la RDC ; Chemaf, une société minière basée à Dubaï ; Trafigura, une entreprise mondiale de matières premières qui achète du cuivre et du cobalt à Chemaf ; COMIAKOL, une coopérative minière congolaise active sur la concession de Mutoshi ; et Pact, un organisme à but non lucratif spécialisé dans la sécurisation, la formalisation et la productivité de l'ASM.

James Nicholson, responsable de la responsabilité d'entreprise chez Trafigura, a expliqué que « le projet pilote de Mutoshi était à l'origine un exercice d'atténuation des risques. Comme dans beaucoup d'autres concessions de la région, un nombre considérable de personnes dépendaient de l'exploitation minière artisanale pour leur subsistance dans les limites de la concession de Chemaf, et ce depuis des décennies. Plutôt que de chasser ces personnes et d'attiser potentiellement des conflits, il était beaucoup plus logique, du point de vue des droits humains et du commerce, d'améliorer leurs conditions de travail et d'intégrer en toute sécurité la production dans la chaîne de valeur mondiale. »

Le projet de formalisation de Mutoshi devrait intéresser les entreprises qui se fournissent en cobalt, en particulier les fabricants d'électronique grand public et de véhicules électriques (VE), qui sont responsables de l'explosion de la demande

mondiale de cobalt. Cette demande devrait être multipliée par quatre d'ici à 2030, alors même que de nombreux constructeurs automobiles commencent déjà à réduire la teneur en cobalt des batteries des VE. Bien que que les entreprises utilisant du cobalt cherchent des sources alternatives à ce minéral et des substituts, les experts prévoient que la demande de cobalt restera forte dans les années à venir et que seule la RDC dispose des ressources et des capacités de production nécessaires pour répondre à l'essentiel de cette demande.<sup>ii</sup> Dans une déclaration concernant l'attention qu'elle porte au cobalt, Microsoft a déclaré : « Microsoft s'est engagée à assurer un approvisionnement responsable et éthique, une responsabilité que nous prenons très au sérieux. Nous continuons à travailler sur ce problème. C'est un enjeu qui nécessitera une coalition pour le résoudre. »

Pour la plupart des entreprises utilisant du cobalt, la garantie d'un approvisionnement conforme aux normes fondamentales en matière de droits humains est devenue une obligation légale. La législation récemment promulguée en Europe exige des entreprises qu'elles évaluent leurs activités afin de détecter d'éventuelles violations des droits humains.<sup>iii</sup> Cette obligation de « devoir de diligence » — qui fait désormais force de loi en Allemagne, en France, aux Pays-Bas, en Finlande et dans plusieurs autres pays européens — signifie que les entreprises doivent améliorer la transparence de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à l'acquisition des matières premières. Elles doivent prendre des mesures concrètes pour s'assurer que leurs chaînes d'approvisionnement sont exemptes de violations des droits humains, y compris le travail des enfants. En décembre 2022, l'Union Européenne (UE) a publié une nouvelle Directive sur les Batteries qui exige des entreprises qu'elles s'approvisionnent en minerai pour batteries de manière « responsable », ce qui implique de mener une diligence raisonnable en matière de droits humains sur l'ensemble de leur chaîne de valeur.<sup>iv</sup>

Ce livre blanc renforce les conclusions d'un rapport publié conjointement en septembre 2020 par le NYU Stern Center for Business and Human Rights et le Geneva Center for Business and Human Rights dans le cadre de la série de livres blancs du Forum Economique Mondial (World Economic Forum - WEF). Intitulé « Making Mining Safe and Fair — Artisanal Cobalt Extraction in the Democratic Republic of the Congo », ce précédent rapport concluait que les opérations ASM font partie intégrante de l'exploitation du cobalt en RDC et qu'il existe un besoin croissant de formalisation de l'exploitation minière artisanale. La formalisation fait entrer les activités informelles rémunératrices de l'ASM dans le secteur formel en fixant et en appliquant des normes fondamentales en matière de droits humains pour le processus d'extraction, et elle offre une approche viable pour réduire les risques liés à l'exploitation du cobalt. Le gouvernement de la RDC devrait jouer un rôle central dans l'expansion du processus de formalisation. Les entreprises de l'électronique et les constructeurs automobiles doivent également donner la priorité à la formalisation et collaborer avec le gouvernement de la RDC, les propriétaires de mines, les coopératives locales, les organisations de la société civile et d'autres gouvernements, afin de développer des normes communes et des stratégies de mise en application pour protéger les mineurs, assurer la sécurité des mines et lutter contre le travail des enfants. Nos nouvelles conclusions, basées sur des entretiens avec des mineurs ASM et des experts, ainsi que

sur des observations sur le terrain, soulignent que l'intégration des femmes dans la formalisation de l'ASM peut atténuer l'extrême pauvreté dans les communautés minières, fournir de l'argent pour les frais de scolarité et réduire les incitations à envoyer les enfants travailler dans les mines de cobalt.

## **II. L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE EN RDC EST ESSENTIELLE POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE PRÉVUE DE COBALT.**

De nombreuses entreprises utilisatrices de cobalt cherchent actuellement à éviter l'ASM par souci de sécurité dans les mines et du travail des enfants. Ces préoccupations ont été largement identifiées comme des problèmes urgents en matière de droits humains par Amnesty International dans un rapport publié en 2016.<sup>v</sup> Cependant, étant donné le rôle central et intégral que joue l'exploitation minière artisanale dans l'approvisionnement en cobalt de la RDC, éviter l'ASM revient à nier les réalités du marché.

L'exploitation minière artisanale fournit un complément crucial à l'exploitation minière industrielle à grande échelle, qui produit la majeure partie du cobalt dans le monde. L'ASM congolaise représente plus de 10% de la production mondiale de cobalt, ce qui fait du secteur de l'ASM en RDC le deuxième plus grand fournisseur de cobalt au monde, suivi de la Russie (6%) et de l'Australie (5%).<sup>vi</sup>

De puissantes forces économiques attirent des personnes démunies vers l'exploitation minière dans des régions qui n'offrent pas d'autres moyens de subsistance. L'exploitation minière artisanale a lieu à proximité d'opérations industrielles à grande échelle, car les mineurs de l'ASM sont attirés par les concessions minières des entreprises dont les réserves de cobalt sont prouvées. L'ASM offre des opportunités d'emploi à des centaines de milliers de mineurs en RDC et nourrit des millions de personnes si l'on tient compte des familles des mineurs, selon Jean-Marie Tshizainga Sanama, ancien ministre des mines de la province de Lualaba. En réalité, l'ASM génère beaucoup plus d'emplois en RDC que l'exploitation minière à grande échelle, qui fait largement appel à des machines plutôt qu'à des humains.

Le gouvernement congolais soutient l'ASM et entreprend de mettre en place une agence, l'Entreprise Générale du Cobalt (EGC), pour superviser l'exploitation minière artisanale et l'achat du minerai de cobalt issu de l'ASM produit à l'échelle nationale avant son traitement.<sup>vii</sup> Bien que l'EGC fut annoncée par le gouvernement en mars 2021, elle fut entravée par des controverses internes qui l'empêchèrent de devenir opérationnelle pendant près de deux ans.

L'exploitation minière artisanale et industrielle sont intimement liées en RDC. En dehors du nombre considérable de personnes qui affluent vers les sites miniers industriels à grande échelle pour tenter de récupérer de petites quantités du précieux minerai, il est pratiquement impossible de séparer le flux de cobalt ASM de l'offre plus importante de cobalt extrait industriellement. En effet, le cobalt extrait des sites d'ASM entre

généralement dans la chaîne d'approvisionnement générale lorsqu'il est combiné au cobalt extrait industriellement dans les raffineries de minerais en RDC et en Chine.

À la lumière de ces réalités, les multinationales achetant du cobalt doivent encourager la formalisation et l'extraction responsable du minerai plutôt que de s'engager dans une tentative vaine d'éviter le cobalt associé à l'ASM — tentative qui ignore également la subsistance que l'exploitation minière artisanale fournit à des millions de personnes pauvres.<sup>viii</sup>

James Nicholson a déclaré que « Pendant trop longtemps, le discours international sur le cobalt issu de l'ASM s'est concentré sur les problèmes, et non sur les solutions (ou les opportunités) de formaliser le secteur. Les acheteurs internationaux et les gouvernements, entre autres, doivent de toute urgence s'unir pour soutenir les efforts du gouvernement de la RDC, se mettre d'accord sur des normes communément acceptées et, enfin, s'engager à intégrer dans la chaîne de valeur des produits issus de l'ASM et provenant de sources responsables. L'impact sur le développement sur le terrain serait (et devrait) être profond. »

## ENCADRÉ I

### LE RÔLE DES SOCIÉTÉS CHINOISES DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT EN COBALT

Les sociétés minières chinoises dominent la chaîne d'approvisionnement en cobalt, depuis l'extraction du minerai sur les sites miniers en RDC aux fonderies et aux raffineurs. Quinze des 19 mines industrielles productrices de cobalt en RDC étaient détenues ou financées par des sociétés chinoises en 2020, selon le *New York Times*.<sup>ix</sup> Les deux tiers du cobalt mondial sont transformés en Chine.<sup>x</sup>

Des entrepreneurs chinois ont mis en place des stations d'achat, également appelées « dépôts », à proximité des 30 sites ASM de cobalt du Lualaba et du Katanga.<sup>xi</sup> Dans ces stations d'achat, la qualité du minerai est évaluée et son prix est déterminé.

Les mineurs de la RDC remettent souvent en question la fiabilité de l'instrument qui détermine la qualité du minerai ainsi que l'équité des prix annoncés.<sup>xii</sup> En 2019, les mineurs ASM de Kamilombe se sont révoltés contre les acheteurs de la société chinoise Congo Dongfang International Mining (CDM), affirmant se sentir lésés. Ils ont détruit les équipements de CDM, laissant des machines d'excavation brûlées, encore visibles aujourd'hui. Lors de notre visite à Kamilombe en décembre 2022, des représentants de la coopérative minière locale nous ont dit qu'ils ne vendaient plus leur production à CDM, mais que de nouveaux acheteurs chinois avaient désormais repris les dépôts. Les mineurs ont déclaré qu'ils n'ont toujours pas de pouvoir de négociation sur les prix ou les volumes qu'ils peuvent vendre.

À Mutoshi, les mineurs ont aussi attribué la baisse des revenus à l'acheteur chinois actif sur place. « À l'heure actuelle, le prix est imposé, vous n'êtes même pas en mesure de

discuter de vos propres marchandises » a expliqué Varlene Kaj, un négociant de Mutoshi. « Les Chinois imposent le prix de nos produits comme bon leur semble, ou comme ils le souhaitent. Nous voulons que la situation revienne comme au bon vieux temps, lorsque nous menions nos activités avec Chemaf. » Kaj a évoqué favorablement la période de formalisation à Mutoshi, durant laquelle la société minière Chemaf supervisait un arrangement permettant aux mineurs de vendre leur minerai à des prix qu'ils jugeaient équitables.

### **III. LA FORMALISATION DE L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE À MUTOSHI A AMÉLIORÉ LA SÉCURITÉ, ENCOURAGÉ LA PARTICIPATION DES FEMMES ET DIMINUÉ LE TRAVAIL DES ENFANTS.**

#### *Amélioration de la sécurité*

Les conditions de travail dangereuses sont un risque bien établi associé à l'exploitation minière ASM du cobalt en RDC.<sup>xiii</sup> Le principal risque de sécurité provient du creusement manuel de puits étroits et profonds, mal sécurisés, mal ventilés et susceptibles de s'effondrer.

La clé du succès de l'expérience de formalisation de Mutoshi de 2018 à début 2020 a été l'utilisation d'une méthode d'extraction semi-automatisée : l'exploitant minier Chemaf a utilisé des machines d'excavation pour créer des fosses ouvertes peu profondes où les travailleurs ASM pouvaient chercher le minerai de cobalt. L'extraction du cobalt à partir de fosses ouvertes a considérablement amélioré la productivité et réduit le risque d'accidents miniers graves. Elle était également coûteuse. Chaque tour de création de fosses ouvertes coûtait environ 50'000 dollars, et le processus devait être répété tous les six mois.

Le projet de formalisation a également amélioré la sécurité des mineurs d'autres manières. Une importante clôture de sécurité combinée à l'utilisation de cartes d'identité spéciales a limité l'accès à 5'000 mineurs enregistrés par jour. Tous les mineurs qui avaient travaillé à Mutoshi avant la formalisation ont reçu une carte d'identité. En moyenne, seuls 3'500 mineurs travaillaient sur le site en tout temps. Les contrôles d'entrée garantissaient que les enfants, les femmes enceintes et les personnes sous l'emprise de l'alcool n'aient pas accès au site. Tous les mineurs devaient porter des bottes, des uniformes, des gants et des casques, fournis par Chemaf. Les mineurs que nous avons interrogés en septembre 2019 disaient que l'équipement de protection n'entravait pas leur travail et qu'ils le portaient avec fierté.

L'ensemble des mesures de sécurité prises par la formalisation a eu un effet concret. Il n'existe pas de bilan de sécurité pour l'ensemble de la concession de Chemaf, mais selon les partenaires du projet, il y a eu plus de 3 millions d'heures de travail sans accident entraînant un arrêt de travail et aucun décès lié à l'exploitation minière artisanale sur le site clôturé de Mutoshi pendant les quelque deux années du projet

pilote. Depuis la fin de la formalisation en mars 2020, il y a eu sept décès attribués au travail, la plupart liés aux constructions de tunnels sur le site.

Pendant la formalisation, les accidents moins graves pouvaient être traités dans une clinique dans laquelle Chemaf employait un médecin et une infirmière. Celle-ci était installée sur le site dans un grand conteneur d'expédition approvisionné en pansements simples, désinfectants et autres analgésiques. Depuis la fin de la pandémie, environ 400 accidents non graves se sont produits sur le site de Mutoshi, selon COMIAKOL, la coopérative locale, mais le traitement médical n'est plus disponible.

### *Intégration des femmes*

Historiquement, les superstitions et les préjugés sexistes ont empêché la plupart des femmes de travailler sur les sites miniers.<sup>xiv</sup> Luc Assosa, directeur de programme de l'ONG Pact, originaire de Kolwezi, explique que selon les croyances traditionnelles, la présence des femmes réduit la qualité du minerai de cobalt ou le fait disparaître complètement. Par conséquent, les femmes sont généralement limitées à deux rôles secondaires : laver le minerai pour en augmenter la pureté et le prix de vente et faire office de « négociantes », ou petites commerçantes, qui soutiennent les équipes minières en leur fournissant des financements à court terme pour leurs opérations. Le rôle de négociant exigeant des compétences en matière de planification ainsi que d'être au bénéfice de la confiance des mineurs, nettement moins de femmes pouvaient endosser cette fonction par manque d'expérience en matière d'extraction. Les deux rôles s'exerçaient généralement à distance du site minier.

Un avantage de la formalisation, largement négligé par les observateurs extérieurs, est le processus qui a contribué à mettre fin à la marginalisation des femmes. À Mutoshi, ces dernières ont été invitées à s'inscrire à un programme de formation — dispensé par COMIAKOL et parrainé par Chemaf et Trafigura — qui s'attaquait aux préjugés traditionnels, jugés infondés. Selon le directeur général de COMIAKOL, Ngombe Kingudi Sylvestre Petit-Petit, et Julie Kasongo, responsable d'une association de femmes créée par COMIAKOL, la formation a permis de convaincre les mineurs masculins de permettre aux femmes de travailler directement à l'extraction. Au départ, ceux-ci n'ont accepté qu'une période d'essai, mais dans un court laps de temps, ils ont constaté que la présence des femmes ne nuisait pas à la production. Au contraire, leur implication a augmenté la production de cobalt. Les hommes continuaient de s'occuper de certaines tâches en raison de leur plus grande force physique, mais les femmes étaient pleinement acceptées comme mineurs, brisant souvent les plus grosses roches extraites par les hommes.

L'association des femmes tenait ses propres réunions hebdomadaires, appelées « Café Matinal », au cours desquelles Kasongo et d'autres dirigeants de COMIAKOL organisaient des séances de sensibilisation, offraient des conseils techniques sur l'exploitation minière et discutaient de la prévention des violences sexuelles. Les femmes de Mutoshi que nous avons interrogées ont déclaré qu'elles se sentaient plus

en sécurité lorsque le site minier était clôturé et que l'entrée était contrôlée. Pendant le projet de formalisation, aucun cas de viol ne fut signalé à la coopérative.

Sur les 60 mineurs et membres de la communauté que nous avons interrogés en décembre 2022, plus de la moitié étaient des femmes. Leur éloge de la formalisation était cohérent et sans équivoque : « La formalisation a été très bonne ; tout le monde en a profité », a déclaré la négociatrice Lydia Monga.

## ENCADRÉ II

### LA PORTÉE DE L'ÉCONOMIE DU COBALT EN RDC

Dans la région du Katanga, un pôle de l'exploitation du cobalt, les ménages comptent généralement quatre personnes, selon les statistiques officielles.<sup>xv</sup> Mais les mineurs et les membres du personnel des groupes de la société civile nous ont rapporté que les ménages des mineurs artisanaux sont souvent au moins deux fois plus grands. Cela suggère que, sur la base d'une estimation de plus de 200 000 mineurs dans la province de Lualaba au Katanga, un total de près de deux millions de personnes dépendent de l'exploitation minière artisanale pour leur survie.

Cette estimation n'inclut pas les nombreuses petites entreprises des communautés minières qui dépendent également de clients qui gagnent leur vie dans les mines artisanales. Les commerçants que nous avons interrogés à Mutoshi en décembre 2022 ont confirmé que la quasi-totalité de leurs revenus provient de familles dont les membres travaillent dans les mines artisanales.

Annie Tshikwata Kawel, propriétaire d'un petit restaurant, a déclaré que pendant l'éphémère initiative de formalisation, les revenus des mineurs ont augmenté et que son restaurant a ainsi prospéré. Aujourd'hui, les mineurs artisanaux restent à l'écart ou achètent leurs repas à crédit car ils n'ont souvent pas assez d'argent pour payer directement.

#### *Élimination du travail des enfants*

Les femmes travaillant dans les mines nous ont fait savoir lors des entretiens que leur intégration dans le processus d'extraction jouait un rôle majeur dans l'amélioration de la vie de leurs enfants. Le salaire supplémentaire gagné par les femmes doublait souvent le revenu du ménage. Ce revenu supplémentaire permettait généralement de couvrir les frais de scolarité, ce qui signifie que les enfants passaient leurs journées dans des salles de classe, plutôt que sur les sites miniers. « Nous, les mères, avons réussi à gagner suffisamment d'argent pour financer l'éducation de nos enfants », a déclaré Masengo Emerance, un mineur ASM de Mutoshi.

Bien que les écoles primaires soient gratuites en RDC, les familles des élèves doivent payer les uniformes, les livres et parfois une petite contribution pour l'enseignant. À



partir de l'âge de 12 ans, les écoles demandent aux familles de payer des frais de scolarité. En conséquence, de nombreux adolescents cessent d'aller à l'école et rejoignent leurs parents et leurs frères et sœurs plus âgés pour tenter de générer des revenus. On estime à 40'000 le nombre de personnes de moins de 18 ans qui travaillent dans les mines de cuivre et de cobalt en RDC.<sup>xvi</sup>

Avant la formalisation, les femmes et les enfants étaient également exposés à de plus grands risques en matière de santé et de sécurité. Par exemple, les femmes qui lavaient le cobalt amenaient souvent leurs jeunes enfants au travail, et elles ne portaient pas de bottes en caoutchouc lorsqu'elles se tenaient dans l'eau, et ce même si elles étaient enceintes. L'eau dans laquelle le cobalt est lavé contient des particules potentiellement radioactives et cancérigènes ainsi que d'autres polluants qui peuvent, selon une étude réalisée en 2020, provoquer des malformations congénitales et est malsaine pour les jeunes enfants.<sup>xvii</sup> La formalisation a empêché les enfants et les femmes enceintes de se rendre sur le site de la mine. COMIAKOL continue de faire respecter ces règles, mais les bottes en caoutchouc ne sont plus utilisées à Mutoshi car elles sont usées et les mineurs n'ont pas les moyens de les remplacer.

#### **IV. LA FIN DE LA FORMALISATION À MUTOSHI A NUI AUX MINEURS ET À LEURS FAMILLES.**

Chemaf, Trafigura et les autres partenaires du projet de formalisation ont mis fin au projet pilote en mars 2020 en raison du Covid-19. La pandémie menaçait de mettre lourdement à l'épreuve la capacité médicale d'un pays qui peine généralement à fournir des soins de santé de base à ses plus de 90 millions de citoyens. Chemaf et Trafigura ont mis en place des moyens alternatifs permettant aux habitants de gagner de l'argent, notamment en fabriquant des masques faciaux, des désinfectants et du savon. Mais ces activités n'ont pas offert d'alternatives viables à l'exploitation minière, qui s'est poursuivie, désormais largement sans surveillance.

Les mesures de sécurité sur le site de la mine se sont rapidement effondrées, nous a-t-on dit à COMIAKOL. En l'espace de quelques mois, les mineurs ne pouvaient plus atteindre le minerai de cobalt par le biais des puits ouverts peu profonds creusés par Chemaf à l'aide de machines d'excavation, et ils ont donc recommencé à creuser des puits de mine profonds. Selon COMIAKOL et Pact, quelque 150 puits et tunnels existaient lors de notre visite en décembre 2022.

Au cours du mois de novembre seulement, cinq hommes sont morts dans des mines creusées à la main, selon COMIAKOL. Le mois de novembre est le début de la saison des pluies, durant laquelle les effondrements deviennent plus fréquents. Il est tout de même frappant de constater que pendant les deux années du projet de formalisation, aucun décès n'a été rapporté. Un mineur ASM à qui nous avons parlé à l'entrée d'un puits de mine a dit simplement : « Nous travaillons maintenant dans la peur. »

Le Service d'Assistance et d'Encadrement du Secteur Artisanal et à Petite Echelle (SAEMAPE), l'agence gouvernementale qui supervise les activités minières, dit offrir

son expertise aux mineurs artisanaux, mais le gouvernement ne consacre pas de ressources significatives à la lutte contre les risques de sécurité et ne tient pas de registre complet des accidents.

Une fois la formalisation terminée, les mineurs artisanaux ont enlevé la clôture d'accès, et l'utilisation des cartes d'identité a cessé. Quelque 15'000 mineurs travaillent aujourd'hui sur le site, soit près de cinq fois plus que pendant la formalisation. Les équipements de protection individuelle se sont usés et n'ont pas été remplacés. Faute d'argent pour acheter de nouvelles bottes, certains mineurs travaillent pieds nus. Le conteneur d'expédition qui servait autrefois de clinique sur le site a été abandonné, de sorte que les blessures ne peuvent plus être traitées.

Des femmes travaillant dans les mines nous ont montré des blessures aux mains et aux pieds qui auraient pu être évitées en portant des gants et des bottes. « Nous portons maintenant des morceaux de vêtements en lambeaux et des chaussons en mauvais état qui ne nous protègent pas », a déclaré Anna Beso. Une autre femme, qui se fait appeler Mama Restaurant, a ajouté : « Nous voulons que les choses redeviennent comme avant en termes d'équipement personnel, afin que le travail puisse être effectué correctement. »

#### *Les femmes touchées de manière disproportionnée*

Environ 520 femmes travaillent désormais sur le site de la mine de Mutoshi, selon la coopérative. La fin de la période de formalisation les a affectées de manière disproportionnée. Si la croyance selon laquelle elles portent malheur n'a pas refait surface, le manque d'accès au minerai de cobalt via les mines à ciel ouvert a rendu plus difficile leur intégration continue. La production a chuté, et le revenu familial a baissé et ne dépasse pas 1,2 dollar américain par jour. En conséquence, les enfants sont retournés sur le site minier. Une mère nous a fait savoir que ses 10 enfants allaient tous à l'école durant la période relativement prospère de la formalisation. Désormais, elle ne peut se permettre d'en envoyer que deux tandis que les autres restent à la maison ou errent dans les rues.

La coopérative a estimé qu'environ 300 enfants se rendent sur le site chaque jour. En décembre 2022, nous avons observé plusieurs groupes d'adolescents au travail. Certains jeunes enfants accompagnent à nouveau leurs parents car il n'existe pas de structures d'accueil pour les enfants et tous les parents ne peuvent pas les laisser avec d'autres membres de la famille. Des enfants d'à peine sept ans aident à transporter le minerai de cobalt ou travaillent aux stations de lavage. Certains garçons plus âgés travaillent dans les tunnels pour extraire le minerai.

Kasongo, la dirigeante de l'association des femmes de Mutoshi, a expliqué que la plupart des mineurs de Mutoshi ont des enfants à la maison mais que « faute d'argent pour payer leur scolarité, les enfants n'étudient plus. » Les parents, a-t-elle ajouté, doivent décider « entre la nourriture pour les enfants ou l'école. » Anna Beso, qui travaille comme laveuse de minerai de cobalt, a déclaré que ses revenus dépendent de

la production des mineurs artisanaux. Pendant la formalisation, ajoute-t-elle, même les femmes qui lavaient le minerai pouvaient « soutenir nos familles et l'éducation de nos enfants », mais aujourd'hui elles luttent pour survivre.

La fin de la formalisation a également nui aux mineurs de manière indirecte sur le plan financier. Au cours du programme pilote, Trafigura avait mis au point un accord exclusif d'« écoulement » en vertu duquel les mineurs ASM pouvaient vendre du minerai de cobalt directement à Chemaf, avec une transparence totale des prix. À son tour, le minerai, une fois traité, était mis à la disposition d'acheteurs internationaux qui soutenaient le projet et étaient heureux de recevoir le matériel sur la base des garanties d'un évaluateur tiers. Les relations relativement bonnes entre les partenaires du projet ont donné une certaine souplesse à la coopérative minière locale pour négocier les prix au nom des mineurs. Aujourd'hui, en revanche, les mineurs de Mutoshi ne peuvent vendre leur production de cobalt qu'au prix proposé par l'entreprise intermédiaire chinoise active sur le site. Cet intermédiaire n'a aucun lien commercial avec le concessionnaire, Chemaf, et opère de manière illicite. L'entreprise chinoise vend ensuite le minerai à de grandes entreprises de traitement du cobalt en Chine. Les mineurs n'ont plus la possibilité de stocker le minerai dans un dépôt jusqu'à ce que le prix augmente ou qu'ils puissent négocier un prix plus élevé.

Les mineurs regardent avec regret la fin de la formalisation. Kamwanya Numbi a déclaré : « La formalisation était une bonne pratique et s'est très bien passée[...]Tout a fonctionné très correctement. Personne ne pouvait se plaindre. Tout le monde s'est retrouvé en termes de profit. »

### **SIDEBAR 3**

#### **TOUS LES PROJETS DE « FORMALISATION » NE SONT PAS ÉGAUX**

Les visites de deux autres sites ASM à Kolwezi ont révélé que selon les personnes, la formalisation peut vouloir dire différentes choses.<sup>xviii</sup> Les autres sites étaient à Kasulo, que nous avons visité en septembre 2019, et à Kamilombe, où nous avons effectué des recherches en décembre 2022. Pendant plusieurs années, les deux sites ASM ont produit du cobalt pour la société chinoise Congo Dongfang International Mining, mais dorénavant d'autres acheteurs chinois ont pris le relais.

La principale différence entre ces deux sites et celui de Mutoshi est que pendant son projet de formalisation, Mutoshi n'autorisait que les mines à ciel ouvert d'une profondeur maximale de 10 mètres. À Kasulo et Kamilombe, en revanche, le minerai de cobalt est extrait sans aucune machine. Au lieu de cela, les mineurs artisanaux creusent profondément pour atteindre le minerai. La profondeur des tunnels à Kasulo et Kamilombe est limitée à 30 mètres, conformément au Code Minier Congolais, mais des recherches antérieures ont montré que certains tunnels étaient beaucoup plus profonds.<sup>xix</sup> Les mineurs creusent également à l'horizontale, souvent sur des centaines

de mètres, pour suivre le filon de minerai. Les accidents au cours desquels les mineurs sont enterrés vivants en raison de l'effondrement des tunnels restent fréquents.<sup>xx</sup>

Nous avons également observé qu'à Kasulo, les mineurs ne portaient pas l'équipement de protection individuelle qui leur avait été fourni. Des représentants de la société civile nous ont dit qu'un mur qui avait été érigé pour séparer la zone résidentielle de la communauté du site minier était facile à contourner.

Les différences entre Mutoshi et d'autres sites d'ASM montrent que les entreprises consommatrices de cobalt, ainsi que d'autres acteurs concernés, doivent clarifier ce que signifie concrètement la formalisation de l'ASM.

## **V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS : RENDRE L'EXPLOITATION MINIÈRE SÛRE ET ÉQUITABLE**

Bien qu'elle n'ait été en vigueur que pendant environ deux ans, la formalisation du site minier ASM de Mutoshi a laissé un souvenir positif.<sup>xxi</sup> Le plus remarquable est l'acceptation générale des femmes dans l'industrie minière. Leur participation a entraîné une réduction du travail des enfants et une augmentation de la fréquentation scolaire. La coopérative locale, COMIAKOL, malgré des ressources limitées, joue toujours un rôle actif en cherchant à faire respecter les règles de sécurité fondamentales et en suivant les statistiques. Mais sans soutien supplémentaire et sans accès aux machines d'excavation, la coopérative ne peut pas maintenir les progrès réalisés lors de la formalisation. L'association des femmes reste au cœur des activités de la coopérative et continue de se réunir chaque semaine. Le statut exceptionnel des femmes à Mutoshi est le résultat direct de la sensibilisation et de la formation durant la période de formalisation, selon Assosa, le directeur de programme de Pact.

Nos recherches suggèrent fortement que la formalisation de l'ASM peut contribuer à une transition énergétique mondiale qui ne soit pas seulement verte mais aussi juste. L'expérience du projet pilote de Mutoshi, ainsi que les efforts de formalisation moins réussis de Kasulo et Kamilombe, indiquent que deux éléments sont essentiels à la formalisation : l'émancipation des femmes et l'utilisation de la méthode d'extraction semi-automatique afin d'améliorer la sécurité.

Nous recommandons ce qui suit pour garantir le respect des droits humains dans toutes les opérations d'extraction de cobalt en RDC :

**1. Les acheteurs mondiaux de cobalt doivent reconnaître que l'ASM fait partie intégrante de l'exploitation du cobalt en RDC.** Il n'est pas crédible pour une entreprise d'affirmer qu'elle limite ses achats au cobalt produit dans les grands sites miniers industriels, puisque la production est combinée au cobalt ASM au cours du traitement. La reconnaissance formelle de l'exploitation minière ASM soutient également des emplois pour des centaines de milliers de personnes dans une région

économiquement déprimée et fait avancer les objectifs de développement plus larges en RDC.

**2. La formalisation des sites ASM est vitale pour relever le double défi du travail des enfants et de la sécurité dans les mines.** Un avantage important de la formalisation serait l'émancipation des femmes travaillant sur les sites ASM. Leur intégration augmente le revenu des ménages et permet aux familles d'envoyer leurs enfants à l'école plutôt qu'à la mine.

**3. L'émancipation des femmes nécessite un leadership fort de la part des coopératives locales.** Il est essentiel que les coopératives forment des dirigeantes. Les coopératives peuvent aider à faire tomber les barrières culturelles à la participation des femmes au processus d'extraction et soutenir la création de nouvelles opportunités pour garder et éduquer les enfants.

**4. Une fois les sites formalisés, les entreprises de la chaîne d'approvisionnement des batteries, le gouvernement de la RDC, d'autres gouvernements et les autres parties prenantes doivent se réunir pour élaborer des normes communes sur la sécurité dans les mines et le travail des enfants.** Seules des normes bien définies et un suivi adéquat rendront les entreprises confiantes dans le fait que l'approvisionnement en cobalt auprès des sites d'ASM peut être intégré dans leurs stratégies globales d'approvisionnement responsable. Des normes mesurables aident également les législateurs à évaluer si les exigences de diligence raisonnable en matière de droits humains ont été respectées. L'Entreprise Générale du Cobalt (EGC) a rédigé des normes d'approvisionnement responsable basées sur le programme de formalisation de courte durée de Mutoshi. Cette approche devrait servir de point de référence important pour la formalisation de l'ASM à grande échelle.

**5. Les participants au secteur du cobalt doivent promouvoir l'extraction à ciel ouvert.** Les mines à ciel ouvert relativement peu profondes réduisent considérablement les risques de sécurité. Cette constatation a incité l'EGC à exclure les tunnels dans ses normes d'approvisionnement responsable. Au-delà de la sécurité, l'argument en faveur des mines à ciel ouvert doit être lié à l'émancipation des femmes travaillant dans les mines. À l'heure actuelle, ces dernières ne sont pas en mesure de participer pleinement au processus d'extraction car il est physiquement trop éprouvant pour elles de sortir des tunnels de grosses pierres contenant du cobalt. Ainsi, même si la superstition culturelle à l'encontre des femmes est brisée, l'utilisation de tunnels limite leur participation et réduit la production globale et le revenu des ménages. Ces réductions sont les facteurs les plus critiques du travail des enfants.

**6. Le gouvernement de la RDC a un rôle essentiel à jouer en rendant obligatoire la formalisation et en aidant à développer et à appliquer des normes concrètes sur la sécurité dans les mines ainsi que le travail des enfants.** Dans la mesure où le gouvernement de la RDC n'est pas en mesure d'atteindre ces objectifs, les gouvernements des pays où sont basés les principaux acheteurs mondiaux doivent s'engager diplomatiquement auprès du gouvernement de la RDC afin de soutenir

l'application de normes strictes en matière de droits humains. Ils doivent également encourager les acheteurs mondiaux à travailler ensemble pour soutenir la formalisation de l'ASM et le développement de telles normes communes.

## Notes de fin de page

---

<sup>i</sup> Trafigura. (s. d.). *Mutoshi Pilot Project*. Consulté le 10 janvier 2023 sur:

<https://www.trafigura.com/sustainability/responsible-sourcing/mutoshi-pilot-project/>

<sup>ii</sup> La demande mondiale de cobalt augmente également en raison des exigences gouvernementales en Europe, en Chine et dans certains États américains, qui prévoient l'élimination progressive des automobiles à combustion alimentées à l'essence au cours des 10 à 15 prochaines années. Un autre facteur contribuant à la hausse de la demande est la diffusion de la technologie de téléphonie mobile 5G, qui nécessite 20 % de cobalt en plus que les systèmes 4G antérieurs.

<sup>iii</sup> Le devoir de diligence en matière de droits humains devient impératif pour les entreprises, car un nombre croissant de pays introduisent des lois sur la durabilité des entreprises. La nouvelle loi allemande sur la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement, par exemple, impose des obligations de diligence raisonnable en matière de droits humains non seulement aux entreprises allemandes d'une certaine taille, mais aussi aux entreprises non allemandes qui emploient un certain nombre de personnes dans le pays. Selon cette loi, les entreprises sont tenues d'établir des systèmes de gestion des risques liés aux droits humains afin d'identifier les risques pour les droits humains et l'environnement et de prévenir ou d'atténuer les violations. Parmi les 11 risques liés aux droits humains énoncés dans la loi, l'interdiction du travail des enfants figure en tête de liste.

<sup>iv</sup> European Commission. (2022, 9 décembre). *Green Deal: EU agrees new law on more sustainable and circular batteries to support EU's energy transition and competitive industry*. [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP\\_22\\_7588](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_22_7588)

<sup>v</sup> Amnesty International. (2016). *"This is what we die for": Human Rights Abuses in the Democratic Republic of the Congo Power the Global Trade in Cobalt*. <https://www.amnesty.org/en/documents/afr62/3183/2016/en/>

<sup>vi</sup> En 2019, l'Organisation de coopération et de développement économiques a publié un rapport soutenant que l'exploitation minière à grande échelle et l'exploitation minière artisanale sont si étroitement liées qu'il est vain de tracer une ligne de démarcation nette entre les deux. (Organisation for Economic Co-operation and Development. (2019). *Interconnected supply chains: a comprehensive look at due diligence challenges and opportunities sourcing cobalt and copper from the Democratic Republic of the Congo*. <https://mneguidelines.oecd.org/Interconnected-supply-chains-a-comprehensive-look-at-due-diligence-challenges-and-opportunities-sourcing-cobalt-and-copper-from-the-DRC.pdf>)

<sup>vii</sup> Entreprise Générale du Cobalt. (2021, 31 mars). *Official Launch of the Entreprise Générale du Cobalt in the Democratic Republic of the Congo*.

<sup>viii</sup> Le gouvernement de la RDC a également désigné des sites spéciaux, appelés Zone d'Exploitation Artisanale, pour soutenir l'extraction artisanale du cobalt.

<sup>ix</sup> Searcey, D., Forsythe, M., Lipton, E. & Gilbertson, A. (2021, 7 décembre). A Power Struggle Over Cobalt Rattles the Clean Energy Revolution. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2021/11/20/world/china-congo-cobalt.html>

<sup>x</sup> International Energy Agency. (s. d.). *Mission: The IEA works with governments and industry to shape a secure and sustainable energy future for all*. Consulté le 10 janvier 2023 sur: <https://www.iea.org/data-and-statistics/charts/share-of-top-producing-countries-in-total-processing-of-selected-minerals-and-fossil-fuels-2019>

<sup>xi</sup> Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe. (2021). *Mining Conditions and Trading Networks in Artisanal Copper-Cobalt Supply Chains in the Democratic Republic of the Congo*. [https://www.bgr.bund.de/EN/Themen/Min\\_rohstoffe/Downloads/lieferketten\\_abbaubedingungen\\_artisanaler\\_Cu-Co-Sektor\\_DR\\_Kongo\\_en.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=3](https://www.bgr.bund.de/EN/Themen/Min_rohstoffe/Downloads/lieferketten_abbaubedingungen_artisanaler_Cu-Co-Sektor_DR_Kongo_en.pdf?__blob=publicationFile&v=3)

<sup>xii</sup> Nene Morisho and Francois Lenfant (2021). *Socio-economic baseline study of Kasulo, Kolwezi, in the Democratic Republic of the Congo*. <https://www.pactworld.org/library/socio-economic-baseline-study-kasulo-kolwezi-democratic-republic-congo>.

<sup>xiii</sup> Geneva Center for Business and Human Rights. (n.d.). *Cobalt Knowledge Hub*. <https://gcbhr.org/focus/extractives/knowledge-hub>

<sup>xiv</sup> Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe. (2021). *op. cit.*

<sup>xv</sup> Global Data Lab. (s. d.). *Area Database (v4.2): Average Household Size*. <https://globaldatalab.org/areadata/table/hhsize/COD/>

<sup>xvi</sup> United States Department of Labor. (2022). *Final Evaluation Combatting Child Labor in the Democratic Republic of the Congo's Cobalt Industry (COTECCO)*. <https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/Gayar.Arwa.T%40dol.gov/DRC-CO-2.PDF>

<sup>xvii</sup> Kelly, A. (2022, 19 octobre). Pollution causing birth defects in children of DRC cobalt miners – study. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/global-development/2020/may/06/pollution-causing-birth-defects-in-children-of-drc-cobalt-miners-study>

---

<sup>xviii</sup> Cela contredit, en partie, l'évaluation de (Calvao et al., 2021) who (Calvão, F., Mcdonald, C. E. A. & Bolay, M. (2021). Cobalt mining and the corporate outsourcing of responsibility in the Democratic Republic of Congo. *The Extractive Industries and Society*, 8(4), 100884. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2021.02.004>).

<sup>xix</sup> Morisho, N. & Lenfant, F. (2021). *Socio-economic baseline study of Kasulo, Kolwezi, in the Democratic Republic of the Congo*. <https://www.pactworld.org/library/socio-economic-baseline-study-kasulo-kolwezi-democratic-republic-congo>.

<sup>xx</sup> Reportage approfondi sur la situation à Kasulo dans : Niarchos, N. (2021, 24 mai). The Dark Side of Congo's Cobalt Rush. *The New Yorker*. <https://www.newyorker.com/magazine/2021/05/31/the-dark-side-of-congos-cobalt-rush>

<sup>xxi</sup> Cette conclusion générale confirme l'évaluation de l'impact socio-économique du projet Mutoshi. Voir : Trafigura (s. d.). *Mutoshi Socio-Economic Impact Report*. Consulté le 10 janvier 2023 sur <https://www.trafigura.com/sustainability/responsible-sourcing/mutoshi-socio-economic-impact-report/>